|  |
| --- |
| Demande d'approbation pour un placement d’un ou d’une jeune adulte dans une institution socio-éducative pour mineur-e-s et jeunes adultes (ISEMJA),  Selon l’article 3 de la directive annexée, le document doit être transmis, avant l’entrée dans l’institution ou dans les meilleurs délais suite à l’accès à la majorité d’un ou d’une jeune placée au Service de la prévoyance sociale (email à catherine.nusbaumer@fr.ch).  **Données sur le ou la jeune adulte :**   * Nom de famille : *Indiquer le nom de famille* * Prénom : *Indiquer le prénom* * Date de naissance : * Emploi (école, apprentissage, SEMO, etc.) : *Insérer du texte* * Nom et prénom de la mère : *Insérer du texte* * Nom et prénom du père : *Insérer du texte* * Domicile légal du ou de la jeune adulte : *Insérer du texte* * No AVS : *Insérer du texte* * Rente AI : *Choisissez un élément.* * PC : *Choisissez un élément.*   Par sa signature ci-après, le ou la jeune adulte donne son consentement écrit.  Date: 07.09.2023 Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Données sur le service (au sens de l’article 2, alinéa 1, lettre c)**   * Service : *Insérer du texte* * Nom et prénom : *Insérer du texte* * Fonction : *Insérer du texte* * Adresse : *Insérer du texte* * Numéro de téléphone : *Insérer du texte* * Adresse courriel : *Insérer du texte*   Le service garantit le suivi social et administratif du placement sur toute sa durée.  La contribution aux frais de placement et aux frais accessoires[[1]](#footnote-1) est garantie (par la personne, ses parents, un curateur ou une curatrice, le Service de l’enfance et de la jeunesse avec un « contrat jeune majeur-e» ou éventuellement par un service social régional ou un service mandaté pour le domaine de l’asile.  Pour les placements dans les institutions reconnues du canton de Fribourg, la contribution aux frais de placement est signée dans le contrat de placement établi par l’institution. Pour tous les autres placements, l’annexe *HC\_garantie paiement\_AK\_Zahlungsgarantie* doit être complétée et annexée à la présente demande  **Données sur le placement :**   * Nom de l’institution : *Insérer du texte* * Raison du placement (motifs socio-éducatifs) : *Insérer du texte* * Objectif du placement pour le service présentant la demande : *Insérer du texte* * Objectif du placement pour le ou la jeune adulte : *Insérer du texte* * Si établissement hors canton : pour quelle raison le placement ne peut pas se faire dans le canton ? *Insérer du texte* * Place disponible dès le : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.*   Date: 08.09.2023 Signature du service : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*  **Approbation du Service de la prévoyance sociale :**  Positif  Négatif, au motif que :  Le ou la jeune n’a pas donné son consentement écrit  Les motifs socio-éducatifs ne sont pas indiqués par écrit  Le suivi social et administratif du placement n’est pas garanti par écrit sur toute sa durée par un-e curateur/trice, le SEJ, un service social régional ou un service mandaté pour le domaine de l’asile.  La contribution aux frais de placement et aux frais accessoires n’est pas garantie par écrit  Si positif, une garantie financière est établie à l’attention de l’institution. Celle-ci est limitée dans lr temps et précise les modalités de financement. Elle peut faire l’objet d’une demande de renouvellement.  La présente décision peut faire l’objet d’un recours auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg dans les 30 jours dès sa notification.  Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature et timbre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**Annexe**

**-**

HC\_garantie paiement\_AK\_Zahlungsgarantie

Directive du 10 octobre 2023 (version entrée en vigueur le 01.11.2023) de la Direction de la santé et des affaires sociales concernant l’admission de jeunes adultes sans décision de la justice dans les institutions socio-éducatives

1. Comprenant les frais d’achat de vêtements, l’argent de poche, les produits d’hygiène, les frais de transports, les frais médicaux, etc. [↑](#footnote-ref-1)